

## 2.3.4.

Droits humains et syndicaux et égalité / Droits syndicaux:

### Projet de résolution sur le renforcement du syndicalisme international dans le contexte de la mondialisation

Proposé par: FE.CC.OO/Espagne  
Langue originale: Espagnol

1. **Considérant** le contexte de la crise économique et sociale profonde qui a conduit 32 millions de travailleurs et travailleuses au chômage et que la pauvreté et la faim se répandent, essentiellement dans les pays du sud.
2. **Considérant** l'inefficacité de nombreux gouvernements lorsqu'il s'agit d'adopter des mesures de défense pour les travailleurs et travailleuses, et autres personnes accablées par la crise et confrontées aux caprices spéculatifs des marchés.
3. **Considérant** les politiques agressives de privatisation des services publics, notamment dans le domaine de l'éducation de même que la précarisation des conditions de travail, qui ont de graves conséquences sur la situation sociale et professionnelle des enseignants.
4. **Considérant** les multiples attaques lancées à l'encontre des organisations syndicales, elles-mêmes garantes des droits fondamentaux et démocratiques des travailleurs et travailleuses dans le monde entier, et constituant des entités décisives dans les processus de négociation.
5. **Considérant et soutenant** la Déclaration syndicale au Sommet de 2010 à l'Assemblée Générale des Nations Unies dans le but d'accélérer les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
6. **Considérant** l'interrelation croissante et la mondialisation des politiques, celles qui affectent le monde du travail et le domaine de l'éducation.
7. **Constatant** que les syndicats du monde entier ont eu depuis leur origine une vocation internationale, qui doit se mettre en place grâce à une force spéciale.
8. **Considérant** le rôle fondamental du syndicalisme international dont le but est d'éviter la fragmentation qui affaiblit la lutte contre les attaques brutales menées par les marchés financiers et **encourageant** l'endurcissement des organisations syndicales dans ce contexte de mondialisation économique.
9. **Considérant** le rôle des organisations syndicales mondiales dans le dialogue avec les organismes intergouvernementaux.
10. **Considérant** l'importance de la coordination syndicale pour affronter les problèmes mondiaux.

#### LE CONGRES MONDIAL

11. **Demande** aux différents Gouvernements de s'acquitter de leur fonction de garants des droits de tous les citoyens, en particulier des droits fondamentaux à l'éducation et à la santé publiques.
12. **Dénonce** la complicité des gouvernements devant les mesures proposées par ceux qui sont à l'origine de la crise mondiale, et prétendent en tirer profit.

56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73

- 13. Exige** le respect de l'engagement envers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) que les Gouvernements ont établi pour l'année 2015, afin d'aborder la crise de la dette et la coopération internationale en matière de questions fiscales.
- 14. Exhorte** l'International de l'Education à renforcer son travail dans tous les domaines, notamment dans l'analyse de la situation mondiale, à fournir des outils aux organisations membres, dans le dialogue international, ainsi que dans la coordination avec d'autres organisations syndicales internationales.
- 15. Exhorte** à renforcer l'internationalisation du syndicalisme dans le contexte de notre organisation pour favoriser des initiatives mondiales communes comme la Campagne Mondiale pour l'Education (CME), l'Education pour Tous (EPT) ou la Journée Mondiale des Enseignants.
- 16. Exhorte** les organisations membres à s'engager dans un compromis majeur avec l'International de l'Education, une implication dans ses divers domaines de travail et à la communication au sein des structures syndicales nationales et exhorte les personnes affiliées à effectuer un travail international de développement.